

**Déclaration de S.E.M. Youcef YOUSFI, Ministre de l'Énergie, Chef de la  
délégation algérienne à la 58<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de  
l'AIEA**

**Vienne, le 22 septembre 2014**

-----

**Monsieur le Président,**

La délégation algérienne vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence de cette 58<sup>ème</sup> session, et voudrait vous assurer de son soutien et de sa coopération afin que nos travaux soient couronnés de succès.

Nos félicitations s'adressent aussi à l'endroit des Membres du Bureau.

Je remercie le Directeur Général, M. Yukiya Amano, pour sa déclaration liminaire. Ma délégation tient à lui exprimer, ainsi qu'à l'endroit du Secrétariat, toute sa gratitude pour la qualité des documents préparés.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à la République de Vanuatu, la République de Guyana, la République de Djibouti et l'Union des Comores, qui viennent renforcer la famille de l'AIEA.

**Monsieur le Président,**

La session annuelle de la Conférence générale nous offre l'opportunité de passer en revue les progrès réalisés par l'AIEA dans les différents domaines relevant de ses compétences statutaires et envisager les perspectives de leur renforcement.

Comme à l'accoutumée, le rapport annuel 2013 présente une vue d'ensemble complète et contient des informations fort utiles sur les activités menées par l'Agence en matière de technologie, de sûreté et de sécurité nucléaires, de garanties et de coopération technique.

L'Algérie qui a fait le choix de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, voudrait réaffirmer son attachement au rôle irremplaçable de l'AIEA dans la consolidation des capacités nationales dans le domaine nucléaire.

Ma délégation saisit cette opportunité pour exprimer son appréciation au Directeur général pour son choix judicieux de consacrer le Forum Scientifique de cette année à la problématique de la gestion des déchets radioactifs, sous le thème : « *Relever le défi des déchets radioactifs par un recours à la science et à la technologie pour des solutions sûres et durables* ».

Une thématique dont la pertinence n'est pas à démontrer, aussi bien, au plan scientifique et technique que dans le cadre des efforts visant à assurer un développement socio-économique durable qui préserve l'environnement.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie qui réaffirme son attachement aux missions statutaires de l'AIEA, accorde une importance particulière à l'équilibre entre les trois piliers constitutifs du mandat de l'Agence, que sont la promotion des utilisations pacifiques, la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que les garanties.

Aussi, ma délégation souligne-t-elle l'importance du Programme Cadre National 2012–2017, en tant qu'instrument visant l'approfondissement de la coopération technique entre l'Algérie et l'Agence.

Elle se félicite, dans ce contexte, de l'état de la coopération technique développée avec l'AIEA, dont le taux de mise en œuvre des projets en 2013 a dépassé les 80 %. Ce résultat significatif, n'aurait pas été possible sans le dévouement du personnel du Département de la coopération technique et de leurs contreparties nationales chargées de la mise en œuvre des projets.

Elaboré de concert avec les secteurs nationaux concernés, le programme de coopération en cours 2014-2015, couvrant les secteurs de la santé humaine, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'eau, de l'électronucléaire et de la technologie nucléaire, reflète les priorités nationales déjà identifiées dans le Programme Cadre National.

Au plan régional, ma délégation se réjouit que les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, qui revêtent un caractère prioritaire pour le continent africain, aient représenté une large part des ressources financières allouées par l'Agence aux activités de coopération technique pour l'Afrique.

L'Algérie, bien engagée dans les activités régionales en médecine nucléaire, en radioprotection et en dosimétrie des rayonnements à travers ses Centres Régionaux Désignés et des différentes manifestations régionales organisées dans mon pays, ne peut que se féliciter de la tenue en juin 2014 de la conférence régionale sur la médecine nucléaire et de l'organisation en décembre de cette année de la 8<sup>ème</sup> Conférence régionale sur les réacteurs de recherche.

Néanmoins, mon pays reste convaincu que la promotion des sciences et de la technologie nucléaires ne peut se réaliser sans le développement de ressources

humaines adéquates. Il reste attaché au développement de l'Institut Algérien de formation en Génie Nucléaire (IAGN) qui pourrait avoir un rôle régional.

L'Algérie, membre fondateur de l'Accord régional AFRA, se félicite des résultats obtenus depuis son entrée en vigueur, et saisit l'occasion de son 25<sup>ème</sup> anniversaire, pour renouveler son appui et son engagement aux activités régionales menées dans ce cadre.

Mon pays suit de près l'intérêt grandissant des pays en faveur de l'option électronucléaire, continue de se préparer à la perspective d'inclusion de cette source d'énergie dans son mix-énergétique national, dont la construction de la première centrale électronucléaire est prévue à l'horizon 2027.

L'Algérie apprécie hautement les résultats de la coopération technique développée avec l'AIEA dans ce cadre.

Par ailleurs, en tant que membre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et cycles de combustibles innovants « INPRO », nous suivons de près les tendances futures des systèmes d'énergie nucléaire.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie apprécie le rôle de l'Agence dans la promotion de la culture de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que l'assistance technique fournie aux pays en développement pour la création de compétences nationales en la matière et le renforcement des infrastructures de protection physique des installations et des matières nucléaires.

Elle se félicite des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Agence sur la sûreté nucléaire, ainsi que des progrès enregistrés dans les travaux de préparation d'un rapport circonstancié sur l'accident de Fukushima Daiichi, devant être finalisé avant la fin de cette année.

Ainsi, même si mon pays ne dispose pas encore de centrales nucléaires, les recommandations et les enseignements découlant des rapports élaborés sous l'égide de l'AIEA par les experts sont pris en compte pour l'amélioration des aspects de sûreté nucléaire.

La sûreté nucléaire constitue, pour nous, une préoccupation constante. A cet égard, une approche globale a été adoptée, intégrant la formation de compétences et les critères et prescriptions de l'AIEA concernant l'évaluation régulière de la sûreté de nos réacteurs de recherche.

## **Monsieur le Président,**

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Algérie relève avec satisfaction les progrès accomplis. Depuis 2002, l'AIEA s'est dotée de plusieurs plans de sécurité nucléaire et de programmes ambitieux destinés à aider les Etats membres à prévenir la survenance d'actes malveillants visant les installations et les matières nucléaires, y compris le risque de voir les armes et matières nucléaires tomber entre les mains d'acteurs non étatiques.

Les axes prioritaires retenus au titre du Plan 2014-2017, qui sont le fruit d'une large consultation avec les Etats membres, sont de nature à consolider la contribution de l'Agence aux efforts de renforcement de la sécurité nucléaire qui, en définitive, relève de la responsabilité de chaque Etat.

Parallèlement à la mise en place d'un Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire dans notre pays, le cadre législatif et réglementaire a été renforcé par l'amendement du Code pénal pour criminaliser l'utilisation malveillante de matières radioactives et les actes de terrorisme nucléaire.

En outre, une réglementation spécifique a été promulguée pour la protection physique des matières et des installations nucléaires ainsi que la sécurité des sources radioactives et ce, en s'inspirant largement des recommandations de l'AIEA.

L'Algérie accorde un intérêt particulier à la formation et la sensibilisation des personnels relevant des Institutions et Organismes nationaux dont les activités sont en rapport avec la sûreté et la sécurité nucléaires.

En conformité avec ses engagements en faveur de la paix et de la sécurité internationale, l'Algérie a ratifié tous les instruments se rapportant à la sécurité nucléaire et, à ce titre, réitère toute l'importance que revêt l'adhésion universelle à l'ensemble de ces instruments juridiques internationaux.

Parallèlement, l'Algérie s'est engagée dans un processus visant à renforcer son système interne de sécurité nucléaire et à contribuer à toutes les initiatives multilatérales dans ce domaine. C'est d'ailleurs, dans ce cadre, qu'elle s'attelle, en coopération avec l'Agence, à la finalisation du plan national intégré d'appui à la sécurité nucléaire (INSSP).

## **Monsieur le Président,**

En matière de garanties, l'Algérie qui considère le système de vérification de l'AIEA comme un élément fondamental du régime de non-prolifération

nucléaire, tient à réaffirmer sa confiance à l'endroit du Secrétariat dans la conduite de ses missions statutaires de vérification.

Elle prend note des progrès accomplis dans le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du système des garanties, et encourage l'Agence à poursuivre cet effort en conformité avec son Statut. Elle tient à renouveler son appui à l'autorité de l'AIEA, en tant qu'institution dûment mandatée en matière de vérification, ainsi qu'en faveur de l'universalisation de son système de garanties comme instrument efficace de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

A ce titre, nous apprécions hautement la contribution apportée dans ce domaine, durant ces dernières années, par le Département des garanties de l'AIEA et par l'Administration Nationale de Sécurité Nucléaire (NNSA) du Département de l'Energie des USA.

L'Algérie se félicite également de l'achèvement des travaux de construction du nouveau Laboratoire d'analyse, ce qui est de nature à renforcer davantage les capacités de l'Agence dans la conduite de ses activités de garanties.

Je voudrais, enfin, souligner ici la relation de coopération et de confiance qu'entretient l'Algérie avec l'AIEA dans le cadre de la mise en œuvre de son Accord de garanties généralisées.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie œuvre pour que toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales soient résolues de manière pacifique et par la voie du dialogue et de la coopération. La 17<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle du Mouvement des Pays Non-Alignés qui s'est déroulée à Alger, du 26 au 29 mai 2014, sous le thème « Solidarité renforcée pour la paix et la prospérité » a clairement réaffirmé les principes fondateurs du Mouvement.

Elle se félicite, dans ce contexte, des développements encourageants enregistrés sur le dossier nucléaire iranien, confirmant ainsi l'engagement résolu de toutes les parties concernées en faveur d'un règlement pacifique et définitif de ce dossier qui n'a que trop duré.

En revanche, la délégation algérienne demeure sérieusement préoccupée par la situation de *statu quo* qui caractérise la mise en œuvre des garanties intégrales de l'AIEA au Moyen-Orient. En effet, l'accomplissement du mandat confié au Directeur général de l'AIEA par la Conférence générale continue de se heurter au refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de vérification de l'AIEA.

Cette impasse dans l'application des garanties au Moyen-Orient, qui doit constituer également un motif de préoccupation majeure pour toute la communauté internationale, contrevient aux engagements pris au niveau international pour le désarmement et la non-prolifération, et aggrave le déséquilibre sécuritaire dans la région.

C'est pourquoi l'adhésion au TNP, sans exception, de tous les pays de la région et la soumission de toutes leurs installations au régime de vérification de l'AIEA, constituent des conditions préalables indispensables à la restauration de la confiance entre les pays de la région.

En tant que pays fondateur du Traité de Pelindaba instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, l'Algérie exhorte la communauté internationale à déployer un surcroît d'efforts pour l'établissement d'une zone similaire au Moyen-Orient.

L'Algérie regrette profondément le report injustifié de la Conférence, initialement prévue en 2012, devant lancer le processus de mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Elle tient à renouveler son appui au Facilitateur Jaako Laajava, pour ses efforts visant à réunir les conditions nécessaires à la tenue et au succès de ladite Conférence, et ce avec la participation de toutes les parties concernées, conformément au mandat de la résolution de 1995.

**Monsieur le Président,**

Je ne peux clore mon propos sans évoquer les défis d'ordre financier auxquels est confronté l'Agence, ces dernières années, notamment le financement de ses activités de coopération technique.

L'Algérie qui s'acquitte pleinement et à temps de toutes ses obligations financières vis-à-vis de l'AIEA, ne peut que se féliciter de l'évolution, même toute relative, du taux de réalisation de l'objectif fixé pour le Fonds de coopération technique.

Elle est également très encouragée par les résultats auxquels ont abouti les délibérations du Groupe de travail sur l'amélioration du financement de l'Agence, y compris le Fonds de coopération technique. Ces résultats endossés par le Conseil des Gouverneurs sont de nature à faciliter les discussions sur la prochaine programmation budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.